

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page 1/6

### CIRE D'ABEILLES BLANCHE

Date d'impression : 16 décembre 2022

Date de révision : 19 juin 2020 REVISION 2

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

Les modifications, par rapport à la fiche initiale, sont écrites en couleur bleue.

---

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

Une fiche de données de sécurité est un document légal. Il n'est pas obligatoire de la fournir pour les substances ou les préparations non dangereuses. Produit exempté d'enregistrement REACH

**1.1 Nom de la substance :** Cire d'Abeilles blanche

**1.2 Usage de la substance :** Cosmétique et pharmacie, Confiserie, industrie alimentaire, industrie en général.

**1.3 Nom des compagnies :**

**Fournisseur :** Assistance Distribution Chimie  
123 rue Marie Curie  
26780 Châteauneuf-du-Rhône  
Tél: 33 (0)4 75 54 35 05  
E-Mail : [contact@adc-chimie.com](mailto:contact@adc-chimie.com)

**Fabricant :** ADC  
France

N° de téléphone d'appel d'urgence : ORFILA 33 (0)1 45 42 59 59

CENTRES ANTI-POISON :

Paris : 33(0) 1 40 05 48 48 –

Lille : 0 825 812 822

Nancy : 33 (0)3 83 32 36 36

Toulouse : 33 (0)5 61 77 74 47

Centres de Toxicovigilance :

Angers : 33 (0)2 41 48 21 21

Lyon : 33 (0)3 4 72 11 69 11

Rennes : 33 (0)2 99 59 22 22

Bordeaux : 33 (0)5 56 96 40 80

Marseille : 33(0) 4 91 75 25 25

Strasbourg : 33 (0)3 88 37 37 37

GRENOBLE – REIMS - ROUEN

---

#### 2. CLASSIFICATION :

##### 2.1 Cire d'abeille

Substance non dangereuse.

- Classification selon la Directive 67/548/EEC.

Non classé

- Classification selon le règlement 1272/2008 (CLP/GHS)

Non classé

##### 2.2 Eléments d'étiquetage

- Pictogramme de danger

Non

- Mention d'avertissement

Pas de mention d'avertissement pour la cire d'abeille selon la Directive Européenne.

---

## CIRE D'ABEILLES BLANCHE

Page 2/6

Date d'impression : 16 décembre 2022

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

---

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

Aucune substance ne répond à l'annexe II de la section A du Règlement REACH (EC) 1907/2006.

La cire d'abeille est un mélange complexe d'origine naturelle (animal) qui consiste, en majorité, en une variété de chaînes longues d'Ester non glycérides, d'acide gras et d'hydrocarbures paraffiniques.

**3.1 Identification de la substance :** Cire d'abeilles  
Nom INCI Cera Alba

**3.2 N°EINECS** N°CAS  
232-383-7 8012-89-3 ou 8006-40-4 100 % Cire blanche

---

### 4. PREMIERS SECOURS :

#### 4.1 Inhalation :

Risques très limités. Faire respirer de l'air frais. Mettre sous observation médicale si nécessaire.

#### 4.2 Contact avec la peau :

[Laver avec de l'eau et du savon.](#)

#### 4.3 Contact avec les yeux :

Si nécessaire, retirer les lentilles de contact. Laver immédiatement à l'eau. Consulter un médecin si nécessaire.

#### 4.4 Ingestion :

[Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.](#)

[Consulter un médecin et lui montrer cette fiche de sécurité.](#)

#### 4.5 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : aucune donnée spécifique.

Inhalation : aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : aucune donnée spécifique.

Ingestion : aucune donnée spécifique.

#### 4.6 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Remarque à l'intention du médecin : pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

### 5.1 Moyens d'extinction :

Appropriés : mousse – CO<sub>2</sub> – Poudre – Sable.

Contre indiqués : jet d'eau

### 5.2 Mesures particulières de protection :

Les pompiers doivent porter un appareil [de protection](#) respiratoire autonome.

### 5.3 Produits de décomposition dangereux :

La combustion peut donner un mélange de gaz et de particules dans l'air, incluant de l'oxyde de carbone et hydrocarbures par combustion incomplète.

---

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

### 6.1 Précaution du personnel :

Ventiler largement la surface contaminée.

Minimiser les contacts avec la peau.

[Eviter toute formation de poussière.](#)

[Enlever toute source d'ignition.](#)

### 6.2 Précautions de l'environnement :

[Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.](#)

[Eviter la pénétration dans le sous-sol.](#)

### 6.3 En cas de déversement important : prévenir les [autorités publiques](#).

### 6.4 Méthode de nettoyage et élimination des déchets :

#### 6.4.1 Nettoyage : [utiliser un équipement de manutention mécanique](#).

Un produit chaud répandu sous faible épaisseur fige rapidement. Il suffit de récupérer le produit solidifié et froid mécaniquement.

Conservé dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4.2 Elimination des déchets :

[Mettre à la disposition d'une usine de recyclage appropriée pour leur élimination selon les réglementations.](#)

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE :

### 7.1 Manipulation :

Tenue normale de travail pour les produits chimiques. Lunettes de protection et gants calorifuges quand le produit est manipulé à l'état fondu.

[Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.](#)

[Conservé à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.](#)

[Eviter la formation et l'accumulation de poussière.](#)

### 7.2 Dangers particuliers d'incendie ou d'explosion :

Aucun dans les conditions normales d'emploi. Combustible s'il est en contact avec une flamme.

### 7.3 Réactions dangereuses :

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 7.4 Stockage :

A l'abri de la chaleur et de l'humidité. Ne pas stocker en contact avec des produits nocifs ou toxiques.

### 7.5 Packaging :

Matériaux d'emballage ou de flacottage à éviter : aucun à notre connaissance.

---

## CIRE D'ABEILLES BLANCHE

Date d'impression : 16 décembre 2022

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

---

### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :

#### 8.1 Réduction de l'exposition :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail quand le produit est manipulé à chaud.

#### 8.2 Equipement de protection individuelle :

##### 8.2.1 Protection respiratoire :

Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143). Nécessaire en cas de formation de poussière.

##### 8.2.2 Protection des mains :

Gants de protection conformément à EN 374, par exemple en néoprène.

Porter des gants calorifuges quand le produit est manipulé à l'état fondu.

##### 8.2.3 Protection des yeux :

Utiliser des lunettes de sécurité.

##### 8.2.4 Protection de la peau et du corps autre que les mains :

Vêtement de protection à manches longues (en coton de préférence). Porter des chaussures antistatiques.

#### 8.3 Mesures d'hygiène :

Se laver les mains avant de manger. Ne pas manger, boire, fumer sur le lieu du travail.

---

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

#### 9.1 Informations générales :

Etat physique :	Solide
Forme :	Microperles – pastilles.
Couleur :	Blanc à Jaune clair
Odeur :	Particulière

#### 9.2 Informations importantes relatives à la santé et à l'environnement :

pH :	Non applicable.
Températures caractéristiques :	Point de solidification : 61 – 66 °C ASTM D87 Point d'éclair : >190 °C
Propriétés explosives :	NA
Propriétés comburantes :	NA
Pression de vapeur (20°C):	NA
Solubilité :	Insoluble.
Hydro solubilité :	Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau :	--
Densité de vapeur :	--
Taux d'évaporation :	--
Indice de saponification (mg KOH/g)	87 – 104 ASTM D 94

---

### 10. STABILITE ET REACTIVITE :

#### 10.1 Réactivité :

Données non disponibles

#### 10.2 Stabilité :

Stable à température et pression ambiantes.

#### 10.3 Conditions à éviter :

Eviter toute formation de poussière.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

#### 10.4 Produits de décomposition dangereux :

Production de polymères dans l'air chaud. Dégagement de CO et CO2 et de vapeurs dangereuses en cas de feu.

#### 10.5 Autre(s) information(s) : réactions dangereuses avec les oxydants forts.

---

## CIRE D'ABEILLES BLANCHE

Date d'impression : 16 décembre 2022

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

---

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

<b>11.1 Ingestion:</b>	Données non disponibles
<b>11.2 Contact avec la peau:</b>	Données non disponibles
<b>11.3 Contact avec les yeux:</b>	Données non disponibles
<b>11.4 Inhalation :</b>	Une irritation de la partie supérieure de la trachée est possible en cas de vapeurs chaudes.

---

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

<b>12.1 Toxicité :</b>	Données non disponibles
<b>12.2 Persistance et dégradabilité:</b>	Aucune substance persistante
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation :</b>	Bioaccumulable
<b>12.4 Mobilité dans le sol :</b>	Contamination des eaux souterraines peu probable.
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b>	Données non disponibles
<b>12.6 Autres effets néfastes :</b>	Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement.

---

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

- 13.1 Ne pas rejeter dans les égouts, cours d'eau, ni dans le milieu naturel.
  - 13.2 Mettre le produit à la disposition d'une usine de recyclage appropriée pour leur élimination selon les réglementations.
  - 13.3 Emballages contaminés : vider les restes et éliminer selon les réglementations pour les emballages.  
Code CED : 150101 (papier et carton), 150102 (plastiques).
- 

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

#### 14.1 Numéro ONU :

ADR : marchandise non dangereuse  
IMDG : marchandise non dangereuse  
IATA : marchandise non dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies :

ADR : marchandise non dangereuse  
IMDG : marchandise non dangereuse  
IATA : marchandise non dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADR : marchandise non dangereuse  
IMDG : marchandise non dangereuse  
IATA : marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage :

ADR : marchandise non dangereuse  
IMDG : marchandise non dangereuse  
IATA : marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement :

ADR : marchandise non dangereuse  
IMDG : marchandise non dangereuse  
IATA : marchandise non dangereuse

#### 14.6 Transport en vrac :

Aucun transport selon l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

---

## CIRE D'ABEILLES BLANCHE

Date d'impression 16 décembre 2022

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

---

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

#### **Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

Réglementation relative aux risques d'accidents majeurs (Réglementation relative aux installations classées): la directive 2012/18 / CE ne s'applique pas.

Autres réglementations:

Selon le décret du 20 avril 1994 du ministère du Travail, modifié, ce produit ne nécessite pas d'étiquetage réglementaire.

Applicable: directives 1999/92 / CE, 94/9 / CE, 98/24 / CE

Sans objet : Règlement (CE) n ° 2037/2000, (CE) n ° 850/2004 modifiant la directive 79/117 / CEE, (CE) n ° 689/2008

---

### 16. AUTRES INFORMATIONS :

Phrases R : aucune

Phrases S : aucune

---

Restriction recommandée pour l'utilisation de ce produit : pas de restriction dans le cas d'utilisation conforme de ce produit.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée et suivant les réglementations en vigueur. Ils sont donnés de bonne foi. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif pour permettre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination, en état satisfaisant de sécurité et donc ne devraient être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, elles ne peuvent être applicables en cas de mélange du produit en question avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

---